

Québec français



Réactions de l'AQPF au document de consultation Une école d'avenir, intégration scolaire et éducation interculturelle

AQPF

Number 110, Summer 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56313ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

AQPF (1998). Réactions de l'AQPF au document de consultation : une école d'avenir, intégration scolaire et éducation interculturelle. *Québec français*, (110), 57–59.

RÉACTIONS * DE L'AQPF AU DOCUMENT DE CONSULTATION

Une école d'avenir, intégration scolaire et éducation interculturelle

Projet de politique. Ministère de l'Éducation (1997)

Tout d'abord, il est important de souligner que ce document a le mérite d'aborder une problématique importante dans le monde de l'éducation aujourd'hui, soit l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle. Il constitue un complément majeur au Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation : prendre le virage du succès (ministère de l'Éducation, 1996). En effet, la variété de la composition de l'effectif scolaire (notamment dans la région de Montréal) et la complexité de la situation actuelle (ex. : la question de la densité ethnique et la réussite scolaire) que le document décrit avec justesse en s'appuyant sur des recherches récentes, rendent nécessaire une réflexion poussée et la mise en place d'un plan d'action pour favoriser l'intégration des élèves immigrants et immigrantes.

Élaboré par un groupe de travail interministériel en collaboration avec un comité-conseil, cet énoncé de politique s'appuie sur trois grands principes (égalité des chances, maîtrise du français langue commune de la vie publique, éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste) pour dégager sept orientations propres à guider « l'action du milieu de l'éducation pour favoriser l'intégration scolaire des élèves nouvellement arrivés et former l'ensemble des élèves à participer activement à l'interaction sociale dans un Québec démocratique, francophone et pluraliste ».

Avant d'aborder chacune des sept orientations, nous mentionnerons toutefois l'absence de traitement de différents points qui nous semblent importants dans la problématique abordée : les interrogations touchant à la définition des valeurs communes du patrimoine québécois, dans une perspective d'ouverture aux autres cultures, la question des relations entre la communauté francophone et anglophone dans un objectif de construction d'un espace civique commun, le débat concernant la réorganisation

des commissions scolaires sur une base linguistique et non plus religieuse, le sujet des écoles ethniques et finalement les aspects spécifiques de l'intégration et de l'éducation interculturelle au Cégep. Ces différents thèmes sont déclencheurs de débats passionnés dont on ne pourra éviter l'émergence lors de l'élaboration de nouveaux cours et de la révision des programmes scolaires qui préciseront les valeurs communes du patrimoine québécois dans une société pluriethnique. Cependant, nous porterons ici un regard plus spécifique sur les questions qui touchent à l'apprentissage du français langue commune. Il s'agit d'analyser les orientations adoptées et d'envisager, lors de l'élaboration du plan d'action, les conditions et les ressources qui seront nécessaires afin que ce projet de politique n'en reste pas à un simple énoncé de vœux pieux.

PREMIÈRE ORIENTATION

La classe ordinaire sera le lieu principal de l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec.

En intégrant le plus rapidement possible l'élève dans la classe ordinaire, on vise à faciliter son apprentissage linguistique et à favoriser son intégration par la fréquentation de jeunes de son âge et, par conséquent, à inciter la direction de l'établissement, l'ensemble des enseignants, des enseignantes, et du personnel non enseignant ainsi que les partenaires de l'école à partager la responsabilité d'intégrer les élèves nouvellement arrivés.

Il s'agit d'un objectif tout à fait louable si l'on veut éviter la création d'un système scolaire parallèle, préjudiciable à l'intégration linguistique et sociale des nouveaux arrivants. Il est vrai que la pratique actuelle des classes d'accueil fermées n'a pas

* Pour donner un avis éclairé, nous avons fait appel à trois membres de notre Association dont la compétence est reconnue dans le domaine en question. Il s'agit de madame Françoise Armand, professeure à l'Université de Montréal et représentante universitaire à notre Conseil d'administration, de madame Françoise Ligier, professeure retraitée de l'Université Concordia et représentante de l'enseignement du français langue seconde au même Conseil d'administration, et de monsieur Michel Thérien, vice-doyen en éducation à l'Université de Montréal et ex-président de l'AQPF. Le texte final a été rédigé par madame Françoise Armand. Nous reproduisons ici l'essentiel du texte. Si vous désirez en obtenir une copie intégrale, faites-en la demande au secrétariat de l'AQPF.

permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs du système éducatif à la prise en charge collective de l'intégration des nouveaux arrivants et arrivantes. Toutefois, entre des positions tranchées qui prônent, soit l'intégration systématique dans une classe d'accueil pour une longue période, soit l'intégration immédiate dans une classe régulière (en raison parfois de regrettables arguments d'économie budgétaire), il y a place pour la mise en oeuvre d'innovations et de formules pédagogiques plus souples.

Afin de guider la réflexion, il est important de garder à l'esprit qu'un élève allophone, intégré dans les classes régulières, est susceptible de tirer profit, pour son apprentissage du français, du contexte d'utilisation authentique de cette langue et de la possibilité d'interactions sociales avec des élèves qui la maîtrisent. Cependant, un apprentissage systématique du système linguistique, adapté à son niveau et à sa condition d'apprenant de langue seconde, est aussi nécessaire afin de confirmer l'acquisition des notions de base et d'éviter des problèmes de fossilisation langagière. De plus, il est important de distinguer un apprentissage de la langue conçue comme moyen de communication et un apprentissage de la langue conçue comme médium d'apprentissage des autres matières. Les élèves doivent être amenés à maîtriser ces deux aspects de la compétence langagière. Enfin, la prise en compte des difficultés particulières de certaines communautés linguistiques, comme de celles dont la langue est très éloignée du français, justifie davantage encore cet enseignement spécifique.

La remise en question des modèles de services pour les élèves allophones constitue un nouveau défi dont la réussite nous semble dépendre, pour une large part, de la présence, dans les écoles, d'enseignants et d'enseignantes ayant reçu une formation de spécialistes sur l'apprentissage des langues secondes et sur la problématique de l'intégration des élèves immigrants et immigrantes¹. En effet, les responsables des classes régulières ne peuvent porter à eux seuls la responsabilité de la francisation et de l'intégration des élèves allophones sans le soutien de personnes qualifiées. Le débat est au coeur des écoles et se manifeste déjà dans les médias. On peut tout à fait comprendre les résistances et les questionnements exprimés en l'absence d'annonce claire de mesures d'appui au personnel déjà en place. Nous pensons donc qu'il est important de confier l'orchestration de ces modèles de services à des spécialistes qui agiraient comme de véritables personnes ressources et deviendraient des éléments-pivots déterminants de la mise en oeuvre réussie de cette nouvelle politique.

En effet, l'élève nouvellement arrivé doit pouvoir se référer à une personne qui centralise les informations le concernant, sert d'intermédiaire entre lui et les enseignants du régulier, sa famille et l'école. Cet enseignant spécialiste du français langue seconde a toutes les compétences pour analyser les besoins de l'élève et, en concertation avec l'équipe-école, pour définir les formules d'encadrement les plus adéquates et les modifier, au besoin, au cours de l'année. Autrement dit, si l'on veut répondre aux besoins diversifiés des élèves, il est important de mettre en place différentes formules de soutien à l'apprentissage du français, telles que la classe d'accueil pour un nombre de mois variable ou l'intégration en classe régulière avec un soutien ponctuel visant l'enseignement des notions de base en français selon une pédagogie adaptée à des apprenants de langue seconde. Enfin, ce spécialiste peut agir à titre d'agent de formation et de soutien des enseignants du régulier en les aidant à comprendre les diffi-

cultés particulières qu'éprouve un élève scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle et à modifier certains aspects de leurs approches pédagogiques en fonction de ses besoins.

Il paraît donc essentiel que le ministère souligne l'importance de l'engagement de tels enseignants spécialistes par les commissions scolaires, sur une base permanente, afin d'assurer une continuité dans les actions entreprises. Sur ce point, il est important de rappeler que la trop grande mobilité du personnel assigné aux classes d'accueil, en raison de la précarité des contrats proposés, avait été identifiée comme un obstacle majeur lors de la mise en place de projets cohérents de suivi de populations d'élèves en difficulté d'intégration scolaire. Par ailleurs, il serait important d'élaborer, dans le cadre d'une concertation entre le ministère, les commissions scolaires et les écoles, des modalités de suivi du cheminement scolaire des élèves allophones en relation avec les mesures adoptées. Ces données constitueraient une base précieuse de réflexion pour prendre des décisions éclairées.

Il est aussi indispensable de se questionner sur les modalités d'évaluation des élèves nouveaux arrivants. Une évaluation valide constitue l'étape première d'une prise en charge adéquate. S'il paraît important d'évaluer leurs habiletés en français, autant dans des situations de communication interpersonnelle en face à face que lors de tâches exigeant la maîtrise d'une langue plus analytique, abstraite et décontextualisée, il paraît tout aussi important de connaître leurs acquis dans les différentes matières (notamment en mathématiques où les possibilités de transfert au-delà des barrières langagières sont un élément de valorisation pour les élèves immigrants), et ce, au besoin, en ayant recours à leur langue maternelle. Afin de satisfaire aux besoins d'évaluation et de classement des élèves nouvellement arrivés, et dans un contexte de regroupement des ressources des commissions scolaires, il serait pertinent de mener une réflexion de fond sur les modalités d'évaluation de ces élèves et de créer des « centres de réception » où un personnel multilingue pourrait à la fois tracer un portrait plus complet de l'élève, sur les plans familial, scolaire et médical et fournir à celui-ci et à sa famille tous les éléments d'information dont il a besoin pour réussir les premières étapes de son intégration.

DEUXIÈME ORIENTATION

La réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée.

Ces dernières années, la présence stable d'élèves présentant, pour différentes raisons, des retards importants dans leur scolarisation constitue un nouveau défi pour le système éducatif, en particulier au secondaire. Là encore se pose la question d'une évaluation adéquate et rapide et de la mise en place d'interventions appropriées, soutenues par des enseignants formés et sensibilisés à cette problématique. La proposition du ministère de réorienter les objectifs des programmes PELO (Programme d'enseignement des langues d'origine) afin que ceux-ci contribuent à l'apprentissage de différentes matières constitue une proposition innovatrice très intéressante, dans la mesure où elle permet à ces élèves de ne pas accumuler davantage de retard.

TROISIÈME ORIENTATION

L'école, la famille et la communauté seront des associées dans la mission éducative.

Cette proposition n'est certes pas nouvelle dans le monde de l'éducation, mais elle garde toute sa pertinence. En contexte pluriethnique, elle soulève des questions spécifiques relatives à la présence possible de malentendus, d'incompréhensions, ou à l'émergence de propos ou de comportements racistes. Là encore, la non-maîtrise du français, langue commune, peut être à l'origine de difficultés de communication entre les familles et les écoles. Le problème devra être abordé au sein des établissements, notamment lors de la formation des comités d'établissement, afin de favoriser une collaboration constructive.

QUATRIÈME ORIENTATION

L'apprentissage du français, langue commune de la vie publique, doit être considéré comme un processus continu.

Il apparaît effectivement important d'harmoniser l'ensemble des programmes d'apprentissage du français langue seconde et d'offrir des enseignements qui ne soient pas uniquement centrés sur l'oral et qui permettent ainsi aux immigrants et immigrantes de réellement répondre à leurs besoins de formation et d'insertion professionnelle.

CINQUIÈME ORIENTATION

Le français, langue commune et véhicule de la culture et de la pensée, sera valorisé par la communauté éducative.

On ne peut que soutenir des affirmations telles que « la langue au-delà de ses aspects fonctionnels, demeure un véhicule de la pensée et un espace de création ». En effet, il apparaît primordial de valoriser, en milieu éducatif, des activités multiples qui contribueront à la valorisation du français dans une perspective d'ouverture à la francophonie. Il s'agit d'une voie dans laquelle l'AQPF s'engage depuis de nombreuses années et sur laquelle elle a acquis une expertise certaine qu'elle pourrait partager.

SIXIÈME ORIENTATION

Le patrimoine et les valeurs communes du Québec ainsi que l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse doivent se traduire dans l'ensemble du curriculum et de la vie scolaire.

Le ministère s'engage 1) à élaborer un cours d'éducation à la citoyenneté et 2) à revoir les contenus de l'ensemble des programmes d'études sous la double perspective des valeurs communes à transmettre aux élèves immigrants et immigrantes, pour leur intégration, et de la diversité notamment culturelle, linguistique et religieuse, de la société québécoise. Il s'agit d'un projet ambitieux, et nous soulignons plus haut les questions que sou-

lève la définition tout autant de ces valeurs communes que des aspects à prendre en compte au sein de la diversité présente dans la société québécoise.

Une innovation importante consiste en la proposition de favoriser l'apprentissage d'une troisième langue, dans une optique de rapprochement interculturel, au moyen des programmes PELO, de compréhension internationale, avec l'apprentissage de l'une des six langues de travail de l'ONU ou encore, d'approfondissement des relations culturelles et économiques avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, avec l'apprentissage de l'espagnol. Toutefois, il est important de trouver les moyens de ne pas créer une situation où l'apprentissage de certaines langues de l'immigration serait considéré comme moins valorisant que celui des langues de communication internationale.

SEPTIÈME ORIENTATION

Le personnel scolaire doit être formé pour relever les défis éducatifs liés à la diversité ethnoculturelle de la société québécoise, laquelle doit être représentée dans les différents corps d'emploi du milieu scolaire.

On ne peut qu'approuver cette dernière orientation tant du point de vue de la formation continue réalisée par les commissions scolaires et les écoles que du point de vue de la formation initiale dans les centres universitaires de formation des maîtres. Notamment, ces derniers doivent voir à ce que les profils de formation comportent une solide composante culturelle et historique, de façon à assurer une véritable éducation culturelle et à la citoyenneté. On peut aussi ajouter que l'apparition grandissante de réseaux de recherche-action sur la base d'un partenariat École-Université est aussi susceptible de combler certains besoins. Le soutien de ces initiatives est un point important à considérer.

Enfin, il est vrai que la nécessaire augmentation de la représentation de la diversité ethnoculturelle parmi le personnel scolaire nécessite un effort particulier de la part des commissions scolaires et une adaptation des structures d'accueil dans les centres de formation des maîtres, notamment en ce qui concerne les exigences en terme de maîtrise du français.

En guise de conclusion rapide...

L'adoption d'une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle constitue un enjeu de taille pour bâtir ensemble le Québec de l'avenir. Alors que des changements majeurs sont suggérés, il est essentiel que des préoccupations reliées à des coupures budgétaires ne nuisent pas à leur mise en place. La francisation et l'intégration réussies des immigrants et immigrantes dans un Québec démocratique, francophone et pluraliste méritent l'investissement de ressources humaines et financières. L'AQPF souligne une fois de plus le grand intérêt de la réflexion amorcée par l'élaboration de ce projet de politique et mentionne son désir de participer à ce débat.

1. Sur ce point, on peut mentionner l'ouverture, dès septembre 1998, à l'Université de Montréal, d'un programme de spécialiste du français langue seconde et classes d'accueil qui s'inscrit dans cette philosophie.